Anne-Laure Delatte

RICHES ENSEMBLE !

SEUIL

RICHES ENSEMBLE !

ANNE-LAURE DELATTE

RICHES ENSEMBLE !

ÉDITIONS DU SEUIL
57, rue Gaston-Tessier, Paris XIX^e^

ISBN 978-2-02-161104-5

© Éditions du Seuil, septembre 2026

Le Code de la propriété intellectuelle interdit les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit, sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants cause, est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Ce livre ne peut être reproduit ni utilisé à des fins d'entraînement de systèmes d'intelligence artificielle. La fouille de textes et de données est interdite conformément à l'article 4(3) de la directive (UE) 2019/790.

www.seuil.com

Introduction

FRANCE. 9 JUIN 2024

Dissolution de l'Assemblée nationale annoncée par le président de la République au soir d'une victoire écrasante de l'extrême droite aux élections du parlement européen.

CUT TO

30 JUIN 2024

Le Rassemblement national (RN) arrive en tête du premier tour dans une majorité de circonscriptions, sans surprise.

CUT TO

7 JUILLET 2024

Coup de théâtre : la gauche rassemblée autour du Nouveau Front populaire fait un score inattendu au second tour. L'Assemblée nationale est divisée en trois blocs : 178 sièges pour l'union de la gauche, 150 sièges pour la

majorité présidentielle et 125 sièges pour le Rassemblement national[1]. Le Nouveau Front populaire désigne Lucie Castets comme candidate à Matignon.

CUT TO

26 JUILLET 2024

Trêve politique pour cause de J.O. Le gouvernement démissionnaire conserve la charge des affaires courantes pendant 51 jours[2].

CUT TO

5 SEPTEMBRE 2024

Michel Barnier, issu du parti des Républicains (LR), crédité de 39 sièges seulement, est nommé Premier ministre.
Résultat : trois blocs aux projets très différents et un Premier ministre issu d'un groupe minoritaire chargé de dégager un consensus budgétaire auprès de ces blocs… en trois mois.

Or, le pays enregistre un déficit public de 169 milliards d'euros en 2024, soit 5,8 % du PIB, et presque deux fois la limite autorisée

1. https://www.vie-publique.fr/en-bref/294809-legislatives-2024-resultats-et-composition-de-la-nouvelle-assemblee

2. Après sa démission le 16 juillet 2024, le gouvernement Attal est resté chargé de l'expédition des affaires courantes pendant 51 jours, jusqu'à la nomination de Michel Barnier le 5 septembre, voire 67 jours si l'on compte jusqu'à la formation complète du nouveau gouvernement le 21 septembre.

pour les pays membres de la zone euro[1]. Il faut trouver environ 80 milliards d'euros pour ramener le déficit dans les limites autorisées. Cela signifie que les recettes de l'État (TVA, impôts sur les revenus des ménages, les bénéficies des sociétés, etc.) ne couvrent pas les dépenses collectives (éducation, santé, défense, etc.). Le nouveau Premier ministre n'a pas le choix : il faut réduire ce déficit, mais comment ? C'est la question à 80 milliards qui divise le débat politique. Réduire les dépenses ou augmenter les recettes ? Et lesquelles ?

C'est l'an 1 de la crise budgétaire. Pas évident, vous en conviendrez.

Mais au moins, on en débat. Les matinales de radio et les plateaux télé sont saturés d'invités politiques et d'experts commentant les choix budgétaires du gouvernement Barnier. Enfin débattre… pas si vite. Je suis beaucoup sollicitée par les médias pour participer à ces plateaux en tant qu'experte. Concrètement, cela signifie que je m'assure de ne pas partir avec un vieux tee-shirt défraîchi le matin : parfois les plateaux télé tombent dans la journée. Mais ce soir du 9 octobre 2024, j'ai eu le temps de repasser à la maison. J'ai même dîné avec les enfants, enfilé une jolie veste et me voilà partie pour Neuilly-sur-Seine, où sont situés les studios, c'est-à-dire à l'autre bout de chez moi, de nuit sous une pluie battante. Quarante-cinq minutes aller,

1. Le seuil de 3 % du PIB pour le déficit public, fixé par les critères de Maastricht, reste la référence européenne ; les règles révisées adoptées en 2024 n'y renoncent pas, mais en assouplissent l'application au profit de trajectoires budgétaires pluriannuelles adaptées à chaque pays.

même temps au retour. J'arrive avant le début de l'émission, tout juste le temps de passer au maquillage. Sur l'écran télé de la loge, j'écoute les intervenants du plateau précédent.

Un ancien gouverneur de la Banque de France affirme : « La trajectoire du déclin […] a pris une tournure dramatique. Si ça continue, nous allons toucher le fond. » Rien que ça… Ce monsieur, qui a un petit air de professeur Tournesol en beaucoup plus âgé, explique : « Nous avons à peu près 200 milliards d'euros par an de dépenses en plus que la moyenne européenne, et ces 200 milliards chargent la barque des entreprises et les rend […] inadaptées au monde de la compétition. » Traduisons-le : nous sommes des incapables ! À quoi correspondent ces 200 milliards d'euros en plus ? Il ne le dit pas. Je me fais une petite note mentale pour le vérifier plus tard. Les trois autres invités, dont une seule femme, très chic, sont dans la même veine : blancs, la cinquantaine largement passée. Chacun multiplie les adjectifs alarmants, catastrophistes et culpabilisateurs, opposant le monde vertueux des entreprises qui produisent et celui, dispendieux, des ménages qui profitent. Je préfère préciser : non, je ne suis pas sur CNews.

Une image symbolique s'incruste alors sur l'écran coupé en deux : à gauche un syndicaliste, porte-parole de Lutte ouvrière, en duplex de Bagnolet, parle devant un entrepôt, de nuit, les traits tirés et le col remonté à cause du froid ; à droite, la dame, bien au chaud sur le plateau de l'émission, haut rouge et brushing impeccables, pendentif-médaille et boucles d'oreille imposantes, l'écoute tranquillement avec un petit sourire en coin.

L'émission continue avec de nouveaux invités. C'est mon tour. Elle est titrée : « La France risque-t-elle la faillite[1] ? » Tout cela me paraît très exagéré mais je comprends que le ton

1. « Face à Darius Rochebin », LCI, mercredi 9 octobre 2024.

ne changera pas. Le journaliste commence le débat avec une question simple : « Est-ce que l'État va toucher à l'épargne des Français pour rembourser ses dettes ? » Je ne comprends pas bien la question : l'État mobilise déjà l'épargne des personnes vivant en France dans la mesure où un quart de la dette française est financée par des résidents français. Par exemple, si vous placez vos économies sur un Livret A ou un plan épargne logement (PEL), sachez que vous possédez des titres de dette française[1]. Pour les plus riches, celles et ceux qui possèdent un compte d'assurance-vie ou un plan d'épargne retraite (PER), presque un euro sur cinq de leur patrimoine est prêté à l'État français[2]. La question me semble donc absurde, ou à tout le moins pas claire du tout. Aussi suis-je soulagée quand le premier invité, un professeur d'économie à la retraite très habitué de l'exercice, énonce de façon tout à fait pédagogique qu'une partie des économies des Français finance déjà la dette publique française. Malheureusement, ce même monsieur enchaîne très vite sur le fait « bien connu » que nous sommes un pays « cigale », que nous dépensons plus que nous ne gagnons, et que cela entraîne en plus un déficit extérieur. Pourquoi passer ainsi du déficit de l'État au déficit commercial, sans explication, si ce n'est pour dramatiser et laisser entendre que le pays est complètement à la dérive ?

Une invitée surprise apparaît alors sur deux grands écrans derrière le journaliste : c'est la directrice de l'Ifrap (la

1. Un titre de dette publique est un produit financier par lequel l'État emprunte de l'argent auprès d'épargnants et s'engage à le rembourser à une date donnée, avec le versement d'un intérêt. Pour connaître la composition des produits d'épargne type Livret A, voir les rapports annuels de la Banque de France sur l'épargne réglementée.

2. BPCE, « Épargne et dette publique », *Regards sur l'épargne*, n° 16, novembre 2023.

Fondation pour la recherche sur les administrations et les politiques publiques), dont les tribunes remplissent les colonnes de la presse conservatrice, une grande habituée de ces émissions. Le journaliste lui donne la parole pour répondre à la même question brûlante : « L'État peut-il toucher à l'épargne des Français ? » Elle répond sans ambiguïté : « Bien sûr, l'État a déjà songé à taxer l'épargne des Français, l'assurance-vie par exemple. » Et d'évoquer une loi qui *autoriserait* les autorités à bloquer les retraits en cas de crise majeure… « On le dit depuis longtemps : si on ne redresse pas les comptes publics, il y aura des velléités de taxer l'épargne. » Mais quel raccourci ! Le journaliste enfonce le clou en rappelant les images de panique en Argentine en 2002 et la terrible crise grecque de 2012. Et la directrice de l'Ifrap de conclure : « Il faut rétablir les comptes publics avant d'en arriver à ces extrémités. »

Le problème de ces plateaux est qu'on y entend beaucoup de choses, imprécises au mieux, complètement fausses le plus souvent. Ce soir-là, j'ai eu l'impression d'être dans un jeu de ball-trap qui s'était emballé : les projectiles/énormes bêtises s'enchaînent, je n'ai pas le temps de tous les dégommer, et avant d'avoir pu recharger mon fusil, trois nouveaux retombent, intacts, faute d'avoir pu relever la tête. En l'espèce, la France affiche un solde courant quasiment à l'équilibre[1], la loi Sapin II, à laquelle fait sans doute allusion

1. La balance courante française a été proche de l'équilibre au cours des dix dernières années (− 15 milliards d'euros en moyenne, c'est-à-dire moins d'un point de PIB). Cela ne signifie pas que notre pays connaît un équilibre commercial puisqu'en réalité nous importons toujours plus que nous n'exportons ; mais nous équilibrons notre déficit commercial avec les rendements reçus d'investissements français à l'étranger. Comme l'industrie française a beaucoup investi à l'étranger (une autre façon de dire *délocalisé*), les multinationales françaises reçoivent des dividendes de ces investissements

la présidente de l'Ifrap quand elle évoque l'utilisation de l'épargne par l'État, ne prévoit pas du tout de taxer l'épargne[1] et la France n'a rien à voir avec la Grèce de 2012[2]. Je choisis mon combat, c'est-à-dire la cible que je ne peux vraiment pas laisser passer (en l'occurrence, la comparaison entre la France et la Grèce) en espérant avoir encore un peu de temps pour pouvoir développer mon propos. Il est 21 h 45, l'émission se termine dans quinze minutes à peine, la dame de la fondation si concernée par les finances publiques françaises s'est exprimée à trois reprises déjà, je calcule qu'il me reste donc deux occasions pour faire passer mon message ce soir : « Taxer les hauts patrimoines permettrait de répartir l'effort budgétaire de façon plus équitable et éviterait d'étouffer l'activité économique. » Mais c'est sans compter sur l'esprit d'équité qui règne dans ces débats : on ne me passera plus jamais la parole. La dame a pu dérouler sans ambages son discours conservateur et ses gros raccourcis. Je n'ai pas eu le droit de réponse.

Pourquoi son discours est-il plus audible que le mien sur ce plateau ? Au-delà d'une éventuelle connivence avec le

étrangers, ce qui compense le déficit du commerce extérieur. https://www.banque-france.fr/fr/publications-et-statistiques/statistiques/balance-paiements

1. La loi Sapin II, promulguée en décembre 2016, n'autorise ni la saisie ni la confiscation de l'épargne des ménages ; elle prévoit uniquement, en cas de crise financière grave, la possibilité de suspendre temporairement certains retraits, notamment sur les contrats d'assurance-vie, afin d'éviter des mouvements de panique financière.

2. À l'automne 2024, l'écart de taux d'intérêt entre la France et l'Allemagne est d'environ 0,8 point ; cet écart mesure la différence de risque perçue par les investisseurs, qui demandent un taux plus élevé à un pays jugé moins sûr. Cet écart reste sans commune mesure avec celui observé lors de la crise grecque, où il dépassait 28 points en 2012, signe d'une perte massive de confiance des marchés.

journaliste, c'est parce que le sien fait peur, évidemment. Parce qu'il installe *l'irréversibilité des choix* et justifie des mesures dures et impopulaires « *avant d'en arriver à ces extrémités* ». Elle ne dit pas encore ce qu'il faudra couper, ni à qui on demandera de payer, mais elle a déjà préparé le terrain. Elle a déjà fermé la porte.

L'objet de ce livre est précisément de la rouvrir. Ce travail est né de nombreux débats comme celui-ci. J'ai souvent été frappée par l'assurance de mes interlocutrices et interlocuteurs : des comparaisons internationales hasardeuses, des affirmations répétées sans preuve. La France serait un pays de cigales, les entreprises écrasées, les pauvres des assistés. Les dépenses publiques seraient par nature inefficaces et les baisses d'impôts vertueuses. Cette manière d'imposer un récit – si massivement que cela a fini par nous faire douter des bénéfices du modèle social français –, c'est du *gaslighting* économique[1]. À force d'entendre toujours les mêmes arguments, rarement contredits, nous avons fini par croire à ce discours qui continue d'expliquer que le cœur du problème serait l'excès de dépense collective. Ce livre propose de prendre du champ grâce aux travaux de recherche, de revenir aux données et de déconstruire ce récit dominant.

1. Le terme « gaslighting » vient de la pièce britannique *Gas Light* (1938), adaptée au cinéma en 1944 avec Ingrid Bergman, où un mari manipule sa femme en modifiant l'intensité des lampes à gaz tout en niant les faits, afin de la faire douter de sa perception. Son usage féministe désigne aujourd'hui une forme de violence psychologique consistant à discréditer l'expérience, la mémoire ou le jugement des femmes et minorités de genre, notamment dans les relations conjugales, médicales ou professionnelles, en les renvoyant à l'irrationalité, à l'exagération ou à l'hystérie. Dans son spectacle, « Un moment suffira », Laurent Sciamma utilise l'expression pour désigner la situation politique française en 2024.

La première partie s'attaque à la fable d'une faillite publique, de pays au pied du mur de la dette, servi par mes interlocuteurs ce soir d'automne 2024. La dette publique n'a pas toujours été le point de mire qu'elle est devenue aujourd'hui. Pendant longtemps, la politique économique se construisait en surveillant d'autres indicateurs macroéconomiques. Les travaux des sciences sociales permettent de repérer le moment où le contexte a changé, et comment la dette est progressivement devenue une boussole de la politique économique. Mais ce n'est pas tout. Au cours de mes lectures, j'ai découvert la stratégie politique mise en place par le Parti républicain américain à partir des années 1980 pour contraindre les décisions budgétaires et forcer la baisse des dépenses sociales. Elle résonne particulièrement avec les choix de politique économique menés en France au cours de la dernière décennie. Articuler l'histoire de la dette publique et les choix français à la lumière de cette stratégie permet de rendre visible le carcan politique qui s'est construit peu à peu, jusqu'à effacer toute alternative.

Ce livre paraît à l'automne 2026, quelques mois avant l'élection présidentielle et les élections législatives du printemps 2027. La campagne aura lieu dans une situation de quasi-crise de la dette, et deux blocs politiques sur trois construiront leur programme électoral sur l'*évidence* que la France prélève déjà trop et n'aura pas d'autre choix que de réduire ses dépenses. L'épisode du budget de la Sécurité sociale pour 2025 l'illustre bien. Lorsque le gouvernement Barnier envisage de réduire les exonérations de cotisations patronales pour dégager 4 milliards d'euros, Gabriel Attal et les députés macronistes s'y opposent fermement, y compris après un compromis ramenant la mesure à 2 milliards. Pour eux, les économies doivent porter sur les dépenses sociales, l'assurance-chômage, les retraites ou les

collectivités locales, mais pas sur les prélèvements des entreprises. Au même moment, le RN vote contre le budget au nom de « l'augmentation des impôts, notamment de la CSG », tout en faisant de la baisse des prélèvements obligatoires un axe majeur de son contre-budget[1]. Dans ce contexte, proposer un autre discours sera difficile. Le débat politique sur les choix économiques risque d'être basique et expéditif : d'un côté celles et ceux qui ont *le courage de regarder les chiffres en face*, de l'autre celles et ceux *qui refusent les contraintes*. Il faut éviter ce piège. Non seulement parce qu'il referme le champ des possibles et prépare une nouvelle séquence de rigueur, de recul des droits sociaux et de précarisation du travail ; mais aussi parce qu'un débat économique plié d'avance laisserait le terrain libre aux questions identitaires que l'extrême droite cherche précisément à imposer. Si nous ne débattons pas sérieusement d'économie, d'autres imposeront leurs obsessions.

La seconde partie de ce livre met les affirmations sur les excès du modèle français à l'épreuve des données. Puisque l'on répète sans cesse que la France dépense trop, j'ai voulu y regarder de plus près. Dans quels domaines dépensons-nous davantage que nos voisins européens ? L'école, la santé, les retraites, le chômage, les aides aux entreprises ? Et pour quels résultats ? Les dépenses françaises relèvent-elles vraiment de la gabegie ? Ce travail inédit sur les données européennes dresse une image très différente de ce qu'on entend à longueur de chaînes d'info. J'ai moi-même été étonnée par certains résultats : des domaines restent très efficaces ; d'autres sont au contraire sous-investis par rapport à nos voisins européens. Finalement, l'efficacité et l'inefficacité ne sont pas là où on les attend. Les chiffres rassemblés dans cette partie fourniront, je l'espère, quelques munitions pour

1. Voir le communiqué de presse du groupe RN, 8 novembre 2025.

partir au combat. Derrière les chiffres et les procédures budgétaires, se jouent des rapports de pouvoir. Repérer le décalage entre le discours et la réalité permet aussi de faire apparaître la hiérarchie des priorités, le dessein et les intérêts personnels de celles et ceux qui s'opposent aux dépenses publiques.

La troisième partie propose un autre chemin pour casser la résignation : dire que nos vies peuvent s'améliorer et montrer comment. Il s'agit d'identifier les domaines où mettre en commun les ressources fonctionne mieux que laisser chacun et chacune se débrouiller individuellement ; ceux où la mutualisation améliore la vie, redonne du pouvoir d'achat en réduisant le coût de certains services, et nous permet d'être collectivement plus solides face aux défis – environnementaux, sociaux et géopolitiques – qui nous attendent. Cela suppose de faire reculer le privé dans certains secteurs où il capte des ressources sans mieux protéger ni préparer l'avenir ; de se donner les moyens de faire confiance à la dépense publique en évaluant sérieusement, chaque fois qu'il est possible, l'efficacité des politiques publiques ; enfin, d'aller chercher les recettes nécessaires là où elles existent. Il ne s'agit donc pas seulement de défendre le modèle actuel, mais de construire une politique du collectif : investir là où la dépense publique nous rendra plus riches, ensemble. Car c'est cela, au fond, l'alternative des années qui viennent : mutualiser ou laisser la plupart d'entre nous s'appauvrir seuls.

PARTIE I

La France, au bord de la faillite : fabrique d'un récit économique

1

Une dette à faire peur

Le thème, les intervenants, leurs réponses, tout pendant l'émission décrite en introduction construisait le récit d'une situation critique, urgente, à la limite de la catastrophe et dont on ne pourrait sortir qu'au prix de mesures douloureuses mais inévitables. Le catalyseur des peurs ? Ce qui justifiait tous les sacrifices ? La dette publique, bien sûr[1] ! En effet, les intervenants revenaient sans cesse à la situation de *quasi-faillite publique*, au *fardeau* pour les générations futures, à *l'inconsistance* budgétaire des dirigeants. La dette publique guidait toute la discussion, orientait l'ensemble du débat et son ampleur justifiait les coupes dans les dépenses publiques. De fait, la dette française représentait alors l'équivalent de 113 % du PIB, presque deux fois le seuil de 60 % autorisé par les règles de Maastricht. Ce discours alarmiste semblait bien ancré dans une

1. La dette publique correspond à l'ensemble des emprunts contractés par l'État, les collectivités locales et la Sécurité sociale, qui devront être remboursés dans le futur, intérêts compris. C'est donc l'accumulation des déficits passés. Par exemple, si chaque année, la France enregistre un déficit de 100 milliards d'euros, elle emprunte l'équivalent auprès de ses créanciers pour couvrir ses dépenses. Et ainsi, au bout de cinq ans, sa dette représente 500 milliards d'euros.

réalité indéniable. Je vais essayer dans ce chapitre de déconstruire une partie de ce récit de façon méthodique, à la manière des sciences sociales. Essayer de distinguer la composante *naturelle* de la composante politique, le contingent économique des choix collectifs, ceux dont on n'est plus conscients, qu'on ne discerne plus, tellement ils déterminent notre modèle économique. L'objectif ? Mettre à distance le politique pour en comprendre le dessein, identifier les intérêts servis et s'en affranchir éventuellement.

La dette publique ne devient une statistique d'intérêt que dans les années 1990 au moment du traité européen de Maastricht et de la création de l'euro. Auparavant, l'indicateur n'était pas dans le giron des organismes statistiques internationaux comme le Fonds monétaire international (FMI) ou la Banque mondiale, qui pourtant étaient chargés de coordonner les situations macroéconomiques des différents pays membres afin de garantir une certaine stabilité du cycle économique mondial. Ainsi, par exemple, le FMI a surveillé l'évolution du commerce, des prix, des revenus nationaux, des réserves de change de 190 pays membres, mais pas leur dette publique[1]…

Il faut dire qu'avant les années 1970, les États se finançaient beaucoup moins sur les marchés financiers qu'aujourd'hui : le financement public reposait sur des circuits largement administrés, tenus à distance des marchés financiers qui assuraient, parmi les économies riches, seulement la moitié du financement de la dette du gouvernement. Les années 1970 ouvrent toutefois une nouvelle séquence : le libéralisme, contenu depuis l'après-guerre, revient en force. Peu à peu, l'allocation

1. Éric Monnet et Blaise Truong-Loï, « The History and Politics of Public Debt Accounting », dans Nicolas Barreyre, Nicolas Delalande (dir.), *A World of Public Debts*, Palgrave Macmillan, 2020, p. 480-511.